



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-702 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2013-103 AFIN D'INTERDIRE LA LOCATION COURT SÉJOUR EN RÉSIDENCE PRINCIPALE DANS LES ZONES RT ET U ET D'AJOUTER D'UNE CONDITION À L'ÉGARD DU NOMBRE DE CHAMBRES**

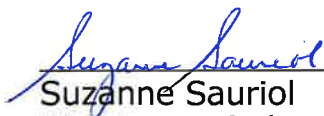
### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le règlement numéro 2022-702 modifiant le règlement de zonage n° 2013-103 afin d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres.

Le but de ce règlement d'interdire la location court séjour en résidence principale dans les zones RT et U et d'ajouter une condition à l'égard du nombre de chambres.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 mai 2022.

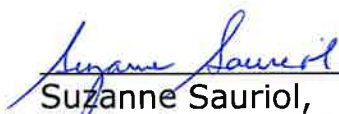


Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 mai 2022, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 mai 2022.



Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière